



Problème de moisissure impossible à régler à mon niveau

Par **Ludo3853**, le **18/02/2023** à **11:13**

Bonjour,

je loue avec ma compagne un logement depuis fin 2020, et cela fait bientôt 1 an et demi que nous avons prévenu l'agence de location d'un problème d'infiltration / condensation(++) d'eau qui se transforme en moisissure.

L'agence a fait venir 5 personnes pour vérifier nos dires et ils ont tous dit la même chose, " il n'y a pas d'aération " et la dernière personne qui est venue, a vu que les derniers travaux fait par le propriétaire / l'artisan (on ne sait pas si le propriétaire est au courant) avaient bouché une aération du logement. Malgré ça, rien n'avance.

Avec le temps et malgré le fait d'aérer chaque jour la totalité du mur nord de notre logement est complètement moisi (chambre + bureau, les deux seules pièces où l'on peut installer un lit).

Je ne sais pas quoi faire la moisissure vient du mur et je ne peux rien faire pour nettoyer ça.

J'espère que vous pourrez me conseiller.

Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **18/02/2023** à **11:37**

Bonjour,

Avez-vous fait une déclaration de sinistre à votre assurance habitation ? Il faut faire une recherche de fuite ou d'infiltration. parce que si vous aérez correctement il ne doit pas y avoir de moisissure.

Avez-vous signalé le problème au bailleur (pas l'agence ...) par courrier RAR ?

Sinon votre responsabilité de locataire est engagée :

loi de 89 article 7c

[quote]

Le locataire est obligé :

c) De répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;

[/quote]